

ÉVALUATION PÉRIODIQUE

RAPPORT DE L'ÉVALUATION DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

Mai 1999

Dossier : 048-20-01

TABLE DES MATIÈRES

1-	LE MANDAT	3
2-	LES PARTICIPANTS	3
3-	LA SITUATION DE L’INDUSTRIE	4
4-	LES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS	5
	A. ACTIONS DU SYNDICAT	7
	A. 1 Mission première	7
	A. 2 Tendances vers le sciage	7
	A. 3 Membership : mobilisation des producteurs	7
	A. 4 Diversification des marchés et développement des essences secondaires	7
	A.5 Sommet sur la forêt privée et aménagement forestier	7
	A.6 Information et formation des propriétaires	8
	A.7 Protection du milieu forestier	9
	A.8 Partenariat	10
5-	PROBLÉMATIQUES ET PERSPECTIVES D’AVENIR	10
6-	LES REPRÉSENTATIONS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC	11
7-	LES REPRÉSENTATIONS DE LA FÉDÉRATION DE L’UPA DE LA MAURICIE	12
8-	ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	13
	RECOMMANDATIONS	14

1- LE MANDAT

L'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche précise les modalités de l'évaluation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec des interventions de chaque office dans la mise en marché. Cet article précise que :

« À la demande de la Régie, et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie, ou devant des personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion d'être entendues sur l'application du plan et des règlements concernés. »

En conséquence, la Régie a convié l'ensemble des intervenants à participer à une audience publique tenue le 9 décembre 1998 pour faire l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, à titre d'administrateur du Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie.

De façon plus particulière, les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient :

1. d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du Syndicat dans la mise en marché du bois;
2. de préciser les cibles stratégiques et les priorités du Syndicat en regard d'une mise en marché ordonnée;
3. de recevoir les réactions et commentaires de l'ensemble des intervenants impliqués dans la mise en marché du bois dans la région de la Mauricie.

Pour appuyer cette démarche et pour susciter une participation active à la rencontre, la Régie a préalablement fait parvenir aux intéressés un plan de travail ainsi qu'un ordre du jour détaillé.

Le présent document constitue le rapport de cette démarche. Il fait état des discussions tenues lors de l'audience; il résume la présentation faite par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie. Il souligne les préoccupations des autres intervenants et précise les cibles stratégiques et priorités retenues par le Syndicat pour les prochaines années.

Ce document présente finalement l'analyse de la situation et les recommandations de la Régie concernant la pertinence des interventions du Syndicat et les orientations qui justifient son rôle dans l'organisation efficace et ordonnée de la mise en marché du bois.

2- LES PARTICIPANTS

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

- le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie :
 - M. Gilles Lefebvre, président
 - M. Michel Douville, 1^{er} vice-président
 - M. Jean-Marie Asselin, 2^e vice-président
 - M. Jacques Lafrenière, administrateur
 - M. André Lafrenière, administrateur
 - M. Jean-Luc Fafard, directeur général

la Fédération des producteurs de bois du Québec :

M. Victor Brunette, directeur général
M. Marcel Marcheterre, directeur de la mise en marché

la Fédération régionale de l'UPA de la Mauricie :

M. Claude Trudel, président
M. Léo-Paul Provencher, directeur régional

le Syndicat des producteurs de bois du Centre du Québec :

M. Marcel Tousignant, président
M. Ghislain Leblond, directeur général
M. Guy Lafontaine, responsable de l'aménagement

l'Association des manufacturiers de bois de sciage (AMBSQ) :

M. Jacques Gauvin, vice-président foresterie

le Ministère des Ressources naturelles :

M. Alain Gaudreau, division de l'évaluation de la demande

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) :

M. Jean-Claude Blanchette, président de l'audience
M. André F.J. Scott, vice-président
M. Jean-Claude Dumas, régisseur

3- LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

Monsieur Alain Gaudreau, de la division de l'évaluation de la demande au ministère des Ressources naturelles, dresse un portrait de l'état de la compétitivité de l'industrie québécoise des pâtes et papiers et du sciage au Québec.

Il souligne que la compétitivité de l'industrie des pâtes et papiers s'est améliorée entre les périodes 1984-1986 et 1993-1995 par rapport à la Colombie-Britannique et au nord-est des États-Unis. Toutefois, elle s'est détériorée par rapport à la situation de l'industrie du sud des États-Unis, qui est devenu au fil des ans un concurrent important de l'industrie québécoise.

Pour l'industrie du bois de sciage, la compétitivité semble s'être améliorée sur tous les plans, de sorte que la production n'a cessé de croître au cours des dernières années.

La situation actuellement avantageuse de l'industrie du bois de sciage par rapport à celle de l'industrie des pâtes et papiers occasionne des problèmes, engendrant en particulier des surplus de copeaux disponibles. En effet, les usines québécoises de pâtes et papiers ont tendance à diminuer leur production dès le début d'une baisse conjoncturelle tandis que les industries du bois de sciage ferment les dernières lors d'un ralentissement. Il s'ensuit alors un déséquilibre sur le marché des copeaux qui se traduit par un surplus de copeaux.

Par ailleurs, on note une progression importante de la production totale de bois au Québec, soit 30 % d'augmentation entre 1990 et 1997 pour un volume total de 45 millions de mètres cubes, toutes essences confondues. La situation est cependant bien différente selon les secteurs industriels; en effet, la hausse est de 67 % pour l'industrie du bois de sciage alors qu'on observe une baisse de 55 % pour l'industrie des pâtes et papiers. Cette baisse s'explique surtout par la substitution du bois rond par les copeaux dans l'approvisionnement des usines de pâtes et papiers.

Enfin, on observe au cours de la même période une hausse de 18 % de bois en provenance des forêts privées pour un volume de 7,5 millions de mètres cubes en 1997, comparativement à 6,4 millions en 1990.

De plus, monsieur Gaudreau expose à l'aide de tableaux certaines statistiques indiquant l'évolution de la consommation de bois en provenance du Syndicat de la Mauricie : on y remarque que, de 1990 à 1997, les approvisionnements destinés aux pâtes et papiers ont diminué de 25 % alors que ceux destinés au bois de sciage ont augmenté de 62 %; durant ce temps, les volumes destinés au placage et au contreplaqué ont diminué de 2 %.

La région de la Mauricie est bien desservie par des industries utilisant des bois résineux et des peupliers. En 1997, sur une récolte totale de 174 000 m³ de résineux, 125 000 m³ ont été consommés dans des usines du territoire alors que pour les feuillus durs, soit seulement 11 000 m³, sur une récolte totale de 76 000 m³, ont été consommés en région.

Selon monsieur Gaudreau, l'industrie du bois d'œuvre résineux, ayant augmenté son efficacité au cours des dernières années, bénéficie d'un coût variable net de l'ordre de 190,00 \$US/PMP; l'Ontario aurait un coût variable net de 210,00 \$US/PMP alors que pour le papier journal, la situation serait différente : les machines à papier sont en général trop vieilles, de moindre capacité et moins performantes. Il note que, depuis 1997, l'industrie bénéficie d'un taux de change avantageux pour l'exportation vers les États-Unis.

4.- LES INTERVENTIONS DU SYNDICAT

Monsieur Jean-Luc Fafard fait la présentation pour le Syndicat.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie a été fondé en 1967. L'administration du Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie lui a été confiée par les producteurs après avoir été approuvée par la Régie en 1970.

Au fil des ans, les producteurs se sont dotés de règlements visant une mise en marché efficace et ordonnée. Voici les principaux règlements en vigueur :

- Règlement concernant le montant et la perception des contributions
- Règlement des producteurs de bois de la Mauricie sur l'exclusivité de la vente
- Règlement des producteurs de bois de la Mauricie sur la vente en commun
- Règlement sur le fonds de roulement des producteurs de bois de la Mauricie
- Règlement imposant aux producteurs de bois de la Mauricie une contribution pour la création d'un fonds d'aménagement
- Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie
- Règlement sur le fichier des producteurs de bois de la région de la Mauricie
- Règles de régie interne du Syndicat des producteurs de bois de la région de la Mauricie
- Règlement des producteurs de bois de la Mauricie sur l'attribution des parts de marché

Les producteurs de bois de la Mauricie ont orienté leur production depuis toujours vers le marché des pâtes et papiers en raison de multiples facteurs dont, entre autres, la proximité des usines, la grande demande des industriels, les habitudes acquises et une différence négligeable entre les prix du sciage et de la pâte. Depuis quelques années, un virage s’est amorcé.

Finalement, le Syndicat a répondu favorablement à la majorité des priorités établies lors de la première révision quinquennale tenue le 7 avril 1993.

Le territoire couvert par le Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie correspond au territoire des MRC suivantes :

- MRC de Francheville;
- MRC de Maskinongé;
- MRC du Centre-de-la-Mauricie;
- MRC de Mékinas, sauf Hervey-Jonction,
- Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban;
- MRC du Haut Saint-Maurice;
- Municipalité de St-Didace dans la MRC d’Autray.

La superficie forestière productive est de 240 000 hectares (petite forêt privée) et le nombre de propriétaires est de 6 800.

Voici le détail des marchés développés depuis 1992.

Vous constaterez donc que les seuls marchés existants en 1992 étaient ceux de la pâte (feuillus et résineux) avec 66,7 % du bois récolté et mis en marché et de la métallurgie avec 25,4 %. Aujourd’hui, le marché de la pâte a diminué de plus de 50 %, celui du sciage a pratiquement triplé, le marché du panneau s’est développé et les producteurs ont innové par de nouveaux marchés intéressants (cèdre, qualité bardeaux; pruche, qualité pâte).

Années	1992	1998
Secteur d'activités	Pourcentage du volume de bois mis en marché	
Pâtes	66,7	31,1
Sciage	7,9	21,0
Panneaux	-	13,4
Métallurgie	25,4	31,8
Autres utilisations	-	2,7
TOTAL	100	100

Années	Volume total	Nombre total entreprises	Sciage résineux	Nombre Entreprises (sciage résineux)	Sciage feuillus	Nombre entreprises (sciage feuillus)
1992	363 797	11	19 489	3	8 998	1
1993	328 094	9	10 533	1	20 324	2
1994	311 987	18	12 144	7	15 728	4
1995	358 287	20	36 200	6	28 676	7
1996	312 774	31	18 948	13	15 132	10
1997	346 185	49	22 100	26	27 520	17
1998	365 000 ⁽¹⁾	38	44 399 ⁽²⁾	16	19 330 ⁽²⁾	14

⁽¹⁾ projection pour l'année 1998
⁽²⁾ jusqu'au 30 octobre 1998

A- ACTIONS DU SYNDICAT

A.1 Mission première

Le Syndicat demeure une association de propriétaires sans but lucratif ayant pour objet la promotion et la sauvegarde des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Dans toute action, l'organisme doit se rappeler cette mission première et c'est la base de tous les dossiers défendus depuis la fondation du Syndicat.

A.2 Tendance vers le sciage

La direction du syndicat constate que la région de la Mauricie a pris beaucoup de temps avant d'effectuer le virage vers le sciage. En effet, une multitude de facteurs ont créé des habitudes de production de bois à pâte ancrées si profondément chez les producteurs que, même aujourd'hui, ce transfert est loin d'être complété.

La multitude d'usines de pâtes et papiers, la compétition déloyale de la forêt publique, les prix dérisoires pour le bois de sciage, le manque d'information du producteur, son manque d'expertise (surtout pour le bois feuillu) représentent les principaux éléments ayant retardé ce transfert de la pâte vers le sciage.

L'entente avec l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec signée fin 1993 pour la période 1994-1998 inclusivement a permis la signature d'ententes avec des industriels du sciage et la création d'un marché compétitif avec des prix plus intéressants. En effet, le nombre d'industriels, tant à l'intérieur de la région qu'à l'extérieur, et la rareté de la matière ligneuse associés à des conditions de marchés intéressantes pour les produits transformés ont permis de créer des conditions gagnantes pour les producteurs.

La tendance également à prendre des diamètres de plus en plus petits fera évoluer encore de façon importante ce transfert de production dans les prochaines années.

A.3 Membership : mobilisation des producteurs

Depuis au moins une douzaine d'années, le Syndicat tentait d'augmenter son membership. Pourtant, malgré tous les efforts consentis par les administrateurs et le personnel cadre, peu de résultats concluants avaient été observés. En effet, le nombre de producteurs membres du Syndicat demeurait à peu près le même d'une année à l'autre.

Pour le Syndicat, un membership fort demeure essentiel en raison d'une part de la représentativité du Syndicat auprès des différentes instances et, d'autre part, de son pouvoir politique. Dans les prochaines années, ce pouvoir sera sûrement mis à rude épreuve considérant les nouveaux défis.

Dans ce contexte, le Syndicat a mis en place en 1995 une structure de représentants de paroisse afin de dynamiser la base et ainsi rapprocher les administrateurs des besoins réels du propriétaire. Deux résultats tangibles sont : 88 représentants de paroisse, nommés pour la plupart en 1997, près de 400 nouveaux membres en 1998.

A.4 Diversification des marchés et développement des essences secondaires

Le Syndicat, au cours des dernières années, s'est efforcé d'une part de diversifier les marchés en augmentant le nombre d'intervenants, et en favorisant le développement de l'utilisation des essences secondaires.

Ces objectifs sont basés sur les observations ou problématiques suivantes :

- 1) le dernier inventaire forestier date de 1982;
- 2) le groupe sapin-épinette peut être surexploité selon cet inventaire;
- 3) les producteurs doivent être moins dépendants de certains marchés;
- 4) le potentiel énorme de développement pour les essences secondaires;
- 5) la récolte des essences secondaires bien inférieure aux possibilités forestières.

Le Syndicat a donc développé certains marchés au cours des dernières années, soit ceux de la métallurgie, des panneaux (3 entreprises), de la pâte (pruche exportée aux Etats-Unis) et des bardeaux de cèdre :

A.5 Sommet sur la forêt privée et aménagement forestier

En mai 1995, le Sommet sur la forêt privée se tenait à Québec auquel participaient des représentants de l'industrie forestière, du monde municipal, de la forêt privée et du gouvernement du Québec.

Cette rencontre de décideurs a donné naissance au nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées par la création d'agences régionales.

Avant cette date fatidique, il faut se rappeler que des consultations régionales ont été réalisées durant les mois de février et de mars afin d'interroger l'ensemble des intervenants et de définir des orientations pour le devenir de la forêt privée.

En Mauricie, ce moment privilégié a permis au Syndicat de se faire reconnaître comme un joueur important dans l'aménagement forestier. D'ailleurs, c'est le Syndicat qui a fondé les Groupements forestiers de Maskinongé (1974), de Champlain (1976) et du Haut St-Maurice (1985). Le Syndicat a été le gestionnaire du programme d'aide regroupée jusqu'en 1985 et, depuis cette date, il s'occupe exclusivement de propriétaires non regroupés. Le Syndicat a donc toujours oeuvré en aménagement forestier et ce, depuis près de 25 ans.

Son maintien dans la sphère de l'aménagement est basé sur plusieurs éléments :

- 1) contact direct avec le propriétaire, la base de la structure syndicale;
- 2) volonté manifestée du milieu, de l'ensemble des intervenants;
- 3) désir de l'ensemble des propriétaires.

Finalement, les résultats des trois dernières années confirment la bonne décision du conseil d'administration et de l'ensemble des producteurs d'être demeurés actifs dans ce secteur d'activités.

A.6 Information et formation des propriétaires

Le Syndicat a mis en place dès 1985 un fonds d'aménagement afin de mieux répondre aux propriétaires en terme d'information, d'éducation et de formation.

À ses débuts, ce fonds était alimenté principalement par l'industrie forestière, plus précisément de Consolidated-Bathurst maintenant devenue Abitibi-Consolidated. Cette mise de fonds de l'entreprise lui garantissait un certain volume de bois à pâte pour les vingt prochaines années. Par la suite, d'autres industries forestières ont joint les rangs, soit Kruger (1987), Domtar (1994), Tripap (1994) et Gérard Crête et fils (1996).

Selon le Syndicat, le Sommet sur la forêt privée est venu jeter une douche froide sur cette participation financière de l'industrie. Elle se voit dans l'obligation de payer 1,45 \$ par mètre cube solide à l'Agence de mise en valeur. Elle pose donc un bémol sur les fonds forestiers.

Aujourd'hui, la participation financière de l'industrie ne représente qu'environ 33 % du montant versé par l'ensemble des participants (propriétaires et industriels).

Grâce à ce fonds, le Syndicat a mis l'emphasis au cours des années sur les activités suivantes pour l'information et la formation des propriétaires et industriels forestiers :

- 1) journal *Forêts Nouvelles*, publié depuis 1987 à raison de 6 à 8 éditions par an;
- 2) journal *Info-producteurs*, envoyé aux représentants de paroisse;
- 3) journal *In-forêt*, envoyé aux administrateurs et aux employés publié à toutes les deux semaines;
- 4) la journée du producteur forestier ou les journées forestières;
- 5) activités de formation :
 - a) fiscalité
 - b) affûtage de scie mécanique
 - c) débroussailleuse
 - d) abattage directionnel
 - e) visites d'usines
 - f) sorties pour voir des travaux d'aménagement ailleurs,
ex. : *forêt modèle du Bas St-Laurent*
 - g) réseau de forêts de démonstration
 - h) production d'un guide de mise en marché
 - i) info-sciage publié dans le *Forêts Nouvelles*
 - j) façonnage du bois
 - k) visites d'exposition forestière
 - l) cours de carte et boussole
 - m) utilisation d'équipements légers pour sortir le bois
 - n) arpentage
 - o) nouveau code civil.
- 6) structure des représentants de paroisse.

Protection du milieu forestier

Le Syndicat s'est toujours occupé de protection du milieu forestier. En effet, lors

Aujourd'hui, par sa grande implication dans l'Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes et par les gens qu'il représente, il s'est assuré, d'une

monde municipal et, d'autre part, de représenter fidèlement la volonté des producteurs à l'égard du droit de produire.

intervenants, a participé à la rédaction d'un projet de règlement sur l'abattage d'arbres qui répond aux objectifs du monde municipal en matière de protection

Ce projet a été adopté par la MRC du Centre-de-la-Mauricie dans son schéma territoire avec des adaptations locales.

A.8 _____

Le Syndicat a développé au fil des ans un partenariat véritable avec la majorité des intervenants. Mentionnons les organismes suivants

- 1)
- 2)
- 3)
- 4) St-Maurice
- 5) le Conseil régional de développement de la Mauricie
- 6) reboisement Mauricie : pépinière privée
U.P.A. régionale.

Cependant, il doit se faire dans le respect mutuel des organisations respectives et sur une base juste et équitable.

5- PROBLÉMATIQUES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours des prochaines années, la direction du Syndicat prévoit se préoccuper des problématiques suivantes et entreprendre des actions dans la perspective des dossiers énumérés ci-après.

Problématiques

- 1) concentration des entreprises forestières;
- 2) solidarité syndicale entre les organismes régionaux et leur Fédération provinciale;
- 3) respect de la possibilité forestière – groupe sapin-épinette;
- 4) pouvoir politique.

Perspectives d'avenir

- 1) augmentation du membership;
- 2) développement du marché des essences secondaires;
- 3) diversification des marchés;
- 4) implication des producteurs dans le secteur de la transformation;
- 5) contrôle de la production du bois de chauffage;
- 6) mise en application du règlement des parts de marché;
- 7) augmentation des revenus du propriétaire par un bon choix dans le façonnage de son bois : formation;
- 8) diminution de la récolte de sapin-épinette;
- 9) politique de développement durable;
- 10) développement d'un partenariat plus raffiné avec l'ensemble des intervenants, spécialement l'industrie forestière;
- 11) valorisation de l'utilisation des bois feuillus.

6- LES REPRÉSENTATIONS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC

Monsieur Victor Brunette, directeur général de la Fédération des producteurs de bois du Québec, a fait la présentation du mémoire suivant.

Éléments importants de la situation et de l'évolution de la mise en marché du bois en provenance des boisés privés du Québec

On dénombre quinze plans conjoints de producteurs de bois couvrant l'ensemble de la forêt privée du Québec.

Quelque 6 millions de mètres cubes solides ont été mis en marché par les producteurs dans le cadre des conventions de mise en marché négociées entre les usines et les plans conjoints. Près de 50 % de ce volume a été dirigé vers des usines de sciage, 40 % vers des usines de pâtes et papiers et cartons et 10 % vers des usines de panneaux. Ces livraisons représentent une valeur totale à l'usine de près de 300 millions \$ ou 225 millions \$ aux producteurs. La valeur des bois mis en marché dans le cadre du plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie représente près de 3,6 % de la mise en marché totale au niveau provincial.

Le prélèvement admissible en forêt privée s'élève à quelque 13 millions de mètres cubes pour toutes les essences, comparativement à des prélèvements annuels atteignant près de 7 millions de mètres cubes. C'est à l'intérieur de la catégorie sapin-épinette, pin gris et mélèze que les prélèvements de bois se rapprochent le plus du prélèvement admissible. Cette tendance provinciale est également observable à l'échelle du territoire du plan conjoint de la Mauricie.

Les tendances actuelles sur les marchés laissent présager que l'achat de bois rond par l'industrie papetière continuera à diminuer dans le temps. Cette tendance qui s'est produite d'abord pour les résineux se manifeste graduellement du côté des feuillus. En effet, des scieurs de feuillus manifestent un intérêt pour du bois feuillu de plus petite dimension. Ces éléments tendent à démontrer que les bois feuillus transiteront davantage par les usines de sciage dans l'avenir tout comme les résineux.

On note également une concentration accélérée de l'industrie forestière soit par le biais d'acquisitions ou de fusions. Selon les analyses, cette tendance devrait se poursuivre.

À ce phénomène s'ajoute le mouvement d'intégration entre les pâtes et papiers et le sciage. Trois entreprises, produisant plus de 50 % du papier journal consommé sur le continent, regroupent des scieurs générant plus de 50 % de la production de bois d'œuvre au Québec, soit Abitibi-Consolidated, Bowater et Donohue. Dans un tel contexte, le plan conjoint prend tout son sens. C'est un outil collectif de mise en marché à la disposition des producteurs et qui modifie les rapports de force entre les acteurs en présence, soit les producteurs et les usines.

En mai 1995 se tenait le Sommet sur la forêt privée réunissant les représentants des propriétaires forestiers, de l'industrie forestière, du monde municipal et du gouvernement du Québec. Les partenaires ont convenu d'un régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée. Au chapitre de l'organisation de la mise en marché, les partenaires convenaient d'assurer l'évolution des structures actuelles de mise en marché, compte tenu des nouvelles règles du commerce international. Les participants ont convenu également qu'aucune modification ne sera apportée au cadre législatif et les changements, s'il y a lieu, seront décidés par les producteurs de bois en assemblée générale de leur plan conjoint.

À la lumière des enjeux qui se dessinent au niveau du secteur forestier, notamment avec la question de la certification forestière et du respect de la capacité de production de la forêt, les producteurs, par le biais des syndicats de producteurs de bois, devront, au moment opportun, convenir de mesures nécessaires pour continuer à assurer une mise en marché ordonnée s'inscrivant dorénavant à l'intérieur du développement durable de la forêt et des marchés en constante évolution.

Les partenaires, réunis dans le cadre du Sommet sur la forêt privée, ont accepté de relever le défi du développement durable de la forêt privée. Les législations, politiques et actions concernant la forêt privée, mises en place par les partenaires, devront conduire à des actions orientées vers cet objectif.

7- LES REPRÉSENTATIONS DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE

Monsieur Claude Trudel, président de la Fédération, présente le mémoire suivant.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, le 11 novembre 1996, signait avec la Fédération régionale un contrat de ré-affiliation dont il a honoré avec transparence les obligations depuis. Son président siège et participe activement aux activités du Conseil d'administration de la Fédération. Nos administrateurs et administratrices profitent de la participation de monsieur Gilles Lefebvre pour partager de l'information sur la production du bois, la mise en marché et la structure d'intervention en forêt privée. Plusieurs administrateurs du Syndicat se sont également impliqués dans nos instances pour y représenter les intérêts de leurs membres et se solidariser de certains de nos dossiers.

Nous sommes témoins, sur notre territoire, d'un Syndicat du bois qui est actif avec ses producteurs, qui produit un journal d'information sur une base régulière, qui tient des activités-terrain pour ses producteurs, qui organise des conférences et des formations pour ses membres, qui tient des assises annuelles formelles et démocratiques, qui s'est doté de comités de travail structurés avec ses administrateurs.

Nous témoignons de la participation du SPBM à des activités de concertation avec les organismes du milieu. Ainsi, plusieurs représentants du Syndicat se sont impliqués dans les assises régionales sur l'économie et l'emploi regroupant un très grand nombre d'intervenants en Mauricie. On note sa présence active auprès du Conseil régional de développement de la Mauricie de même qu'au niveau des MRC.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie a fait montre, au cours des dernières années, d'un dynamisme certain. Les activités intenses sont passées d'une relation avec 5 ou 6 usines à une cinquantaine d'usines. L'évolution importante des prix de la matière ligneuse n'est sans doute pas étrangère à son dynamisme dans la mise en marché des produits de ses membres. Au chapitre du transport du bois, on a constaté également une approche beaucoup plus structurée pour le bénéfice des producteurs. Le Service de la paie aux producteurs a garanti une plus grande stabilité aux membres.

Nos observations sont à l'effet que le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie respecte les règles démocratiques de fonctionnement tant dans ses processus de consultation que dans l'adoption de ses règlements et dans la transparence de sa gestion. Nous sommes impliqués de surplus dans une cause légale en appui de leur position et témoignons ainsi de la volonté tangible du Syndicat de se porter à la défense des intérêts de ses membres.

8- ANALYSE ET COMMENTAIRES

Les représentants de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec soulignent la pertinence des présentations des intervenants lors de l'audience. L'exercice a permis de réaliser un examen détaillé du secteur d'activité où évolue le plan conjoint et le contexte particulier avec lequel il doit composer.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec souligne la présence d'un représentant de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ). Cela démontre l'intérêt de l'Association pour les activités des plans conjoints suite à la signature du protocole d'entente récemment reconduit pour une période de cinq ans entre l'Association et la Fédération des producteurs de bois.

La Régie déplore cependant que l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ) de même que l'Association des transporteurs de bois, organisme accrédité pour représenter tous les transporteurs de bois du territoire couvert par le Plan, n'aient pas répondu à l'invitation qui leur a été faite de participer à cette rencontre.

La Régie souligne avec intérêt l'initiative prise par le Syndicat de mettre en place une structure de représentants de paroisse afin de dynamiser la base et ainsi rapprocher les administrateurs des besoins réels des producteurs.

Concernant la mise en marché du produit visé, on note que le Syndicat a déployé des efforts pour diversifier ses marchés, particulièrement ceux de la métallurgie, des panneaux ainsi que des bardeaux de cèdre.

Le Syndicat accorde beaucoup d'importance à son implication dans l'aménagement forestier destiné exclusivement aux propriétaires individuels, alors que les groupements forestiers offrent ce service aux propriétaires regroupés. La Régie constate cependant qu'il ne semble pas y avoir de coordination entre les deux formules d'aménagement offerts aux producteurs de bois du territoire. La régie a pu constater que des formules appliquées dans d'autres territoires permettent une plus grande coordination.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec constate avec intérêt que le Syndicat met beaucoup d'emphasis sur l'information et la formation des producteurs. À cet effet, il produit le journal « Forêts nouvelles » qu'il adresse à tous les producteurs en plus des publications plus spécifiques adressées aux représentants de paroisse ou aux administrateurs.

Nous constatons de plus, par le mémoire présenté, que le Syndicat a développé un partenariat véritable avec la majorité des intervenants dans son milieu.

Pour l'avenir, la Régie constate que le Syndicat a identifié les problématiques et les dossiers qu'il prévoit traiter sans toutefois préciser l'orientation et les objectifs qu'il fixe à son éventuelle intervention.

RECOMMANDATIONS

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande au Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie de poursuivre ses démarches afin d'informer les producteurs des changements importants qui surviennent dans la mise en marché pour leur permettre de s'ajuster régulièrement à l'évolution de la demande et pour revaloriser le plus possible les bois mis en marché.

La demande pour les bois feuillus de qualité sciage et déroulage étant toujours croissante, le Syndicat devrait continuer de s'impliquer dans le développement de nouveaux marchés et bénéficier des marchés à valeur ajoutée.

La Régie recommande au Syndicat d'explorer les moyens qui permettraient une coordination efficace des formules d'aménagement disponibles sur le territoire tout en permettant au Syndicat de réaliser sa mission dans la mise en marché du bois de tous les producteurs de la région.

La Régie encourage le Syndicat à continuer ses initiatives pour augmenter sa représentativité des producteurs visés par le plan conjoint qu'il administre.

La Régie recommande au Syndicat de préciser à court terme l'orientation et les objectifs qu'il entend poursuivre par son intervention dans les divers dossiers identifiés comme devant retenir son attention au cours des prochaines années. De plus, le Syndicat devrait préciser les critères selon lesquels il pourra évaluer la pertinence et les résultats de ses interventions.

JEAN-CLAUDE BLANCHETTE

ANDRÉ J. SCOTT

JEAN-CLAUDE DUMAS